

vide, cette arme qui n'était pas sortie de mes mains, ce crû à la magie.

—Monsieur, me dit Fouché en me congédiant, maintenant que vous êtes des nôtres, je puis vous parler avec franchise; renvoyez le petit domestique que vous avez amené de Londres, je doute qu'il vous soit jamais utile, et à moi ? ne m'est plus nécessaire.

—J'allais sortir, la figure couverte de rougeur; il me rappela:

—Vous comprenez, me dit-il, que je ne crois nullement que vous ayez jamais pensé à faire un mauvais usage de ce pistolet... De ma nature, je ne suis pas soupçonneux; je pense seulement que vous ne vous croyez pas en sûreté, la nuit, dans les rues de Paris, et voilà qui me blesse. Soyez tranquille, monsieur Lancelotti, la police veille sur vous, comme sur les autres citoyens. Il ne vous arrivera rien de fâcheux.

Je promis au ministre de la police d'aller désormais sans armes dans les rues de Paris.

—Surtout sans armes anglaises," ajouta-t-il avec le sourire fin qui lui était particulier.

Je pris enfin congé de Fouché. Quand je me trouvais dans la rue, je passai la main sur mon front, pouvant à peine me persuader que j'étais libre, c'était cependant hors de doute; mon pistolet seul était prisonnier; pour moi il n'était loisible de prendre tel chemin qui me plairait. Je pris la route de l'Opéra. Quand j'arrivai sous le péristyle du théâtre, la première pièce venait de finir, et je vis sans être vu mademoiselle Van-Burner qui, suivie de son père, remontait dans son équipage. La vieille dame, cette prétendue connaissance de ma famille et que j'avais alors des raisons de croire méritées avec le ministre de la police qu'elle n'avait jamais été avec aucun Lancelotti, ne taria pas à me joindre.

—Qu'êtes-vous caché durant les deux derniers actes, cher marquis, me dit-elle, j'ai cru que quelques belles dames vous avaient enlevé!

—J'ai été voir, lui répondis-je, un de mes amis intimes... une visite que je ne pouvais remettre.

—Vous êtes libre, maintenant, marquis?

—Comme l'air, madame.

Nous primes un fiacre pour nous rendre à l'hôtel qu'occupait M. Van-Burner et mon introduction me présenta comme un de ses amis intimes qui arrivait d'Angleterre, et qui pourrait donner à l'ex-touriste quelques détails sur différentes maisons de commerce de Londres. M. Van-Burner me prit à part, et laissant de côté toute ruse et tout détour:

—Ma fille vous aime, monsieur, me dit-il; elle a rompu pour vous un mariage très-avantageux que vous l'offrez.

Je me précipitai aux genoux de mademoiselle Burner, et je m'appuyais à me confondre en remerciements auprès de son père, mais il m'arrêta:

—Vous devez comprendre, me dit-il en laissant les yeux, que je n'agis pas librement; je cède aux instances de ma fille, qui me menace de mourir si je ne lui donne pas le mari qu'elle aime. Un père ne doit pas offrir une fille telle que la mienne, belle, remplie des plus excellentes qualités, et riche; il attend qu'on lui demande; je le fais par force, mais il dépendra de vous que je pense bientôt comme ma fille.... Vous êtes honnête homme, monsieur, rendez ma fille heureuse.

—Monsieur, lui dis-je, je n'accepte pas le cadeau précieux que me fait votre fille; ce n'est pas d'elle-même que je veux le tenir, c'est de vous. Ouvrez-moi votre maison, et jugez-moi.

Vous sentez, mon cher A. Fred, continua le marquis, que je négligeai tout à fait les affaires importantes dont la citoyenne Folvie avait m'entretenue. Les messages de son petit domestique à livrée bleue furent inutiles. Je m'attachai à mademoiselle Berthe Van-Burner, et ce fut du fond du cœur que je dis quelques jours après à son père:

—Mon cher monsieur Van-Burner, je ne vous dirai pas que je souhaiterais que votre fille n'eût rien que sa beauté et sa vertu, cela ne serait pas vraisemblable, quoique cela fût vrai, je voudrais seulement que vous fussiez moins riche.

—Mon gendre, assez, répondit M. Van-Burner, ma fille a fait un bon choix, allons à la municipalité.

Je devins l'époux de Berthe, continua le marquis; et riche au delà de mes vœux, possesseur de cette belle terre dont vous désirez le gibier par amitié pour moi, mon cher A. Fred, j'abandonnai pour toujours ma place à l'Opéra et vins vivre ici avec ma femme et mon beau-père. J'ai été heureux de tout le bonheur qu'il m'a donné à un homme d'avoir dans ce monde, Fouché avait raison. En venant en France, en faisant un riche et heureux mariage, j'étais devenu des leurs. J'oubliai des principes immuables dans leurs figures de voir et d'agir; et enfin, oubliant la liberté comme tant d'autres, je fus fasciné par la gloire et par le génie de cet homme que j'avais voulu assassiner. Les jours de triomphe passèrent; deux fois j'ai vu les étrangers souiller le sol de mon pays, et ces prières pour lesquels j'avais émigré, je les ai vues rentrer, ramenées par l'étranger et avec la honte sur le front. Je perdis successivement mon beau-père et ma femme, et mes infortunes privées se trouvèrent ainsi liées aux malheurs publics. Seul, isolé, je résolus de ne pas sortir de cette terre où vivient pour moi tous mes souvenirs de bonheur.

Quelques affaires litigieuses m'amènèrent à Paris, et je résolus d'aller voir Fouché, devenu le duc d'Orléans, et dont, pendant l'Empire, je n'avais pas négligé la fréquentation. Il me reçut comme une ancienne connaissance, comme quelqu'un qui lui rappelait une époque brillante de sa vie, une époque où il était fier de son passé, où il ne répudiait aucun de ses actes. Dans le moment où je le vis, tout était changé, il ne reconnaissait plus de gens et n'en avait; il était pré-

occupé, inquiet, agité; sa conversation était brusque, saccadée, et il passait sans transition d'un sujet à un autre. Comme il se plaignait de sa santé, qui avait subi quelque altération, il s'interrompit tout d'un coup pour me dire:

—Avancez-le, monsieur le marquis, vous avez voulu tuer l'empereur!

—Jamais, monsieur le duc.

—Je me trompe, reprit-il, le premier consul. Je baissai les yeux.

—Ce diable de Bonaparte, continua-t-il, était un homme habile; il ne faisait pas comme ceux-ci, qui rient à la conspiration des qu'un rapport de police leur apprend que deux hommes se sont parés dans le tuyau de l'oreille, qui inventeraient des complots plutôt que de s'en laisser manquer. A moins d'une évidence palpable, Bonaparte écrivait les complots dans leur germe, et après les les avait. Un complot, en effet, met en doute la légitimité du pouvoir, sa force, son existence.... A propos j'ai un pistolet à vous.

Et Fouché passa dans un cabinet attenant à la pièce où nous nous trouvions, et il en rapporta ce pistolet que je connaissais si bien; il le considéra, le retourna dans ses mains comme il avait fait vingt ans auparavant.

—Savez-vous, me dit-il, qu'avec ce pistolet et une bonne histoire qu'il serait facile d'arranger, on en ferait bien voir et Bonaparte bien soupçonneux et bien sanguinaire, il y aurait ce qui avait dans un certain pavillon que je ne veux pas nommer une bonne pension d'abord, ensuite la croix de Saint-Louis, et peut-être mieux.

Je m'emparai du pistolet que je mis dans ma poche, et je priai monsieur le duc de changer de conversation; mais Fouché me paraissait pas disposé à me satisfaire.

—Savez-vous, me dit-il, que votre petit domestique anglais était un drôle fort intelligent! Il a été pendu à Londres pour un vol d'argent.... ce petit John; c'était John que vous appelez?

—Oui, monsieur le duc.

—Ce petit John me contait très-cher; moitié plus que les ci-devant contesses que j'employais... Eh! mon Dieu! votre comtesse, à vous, l'ancienne amie de votre famille, vous ne l'avez plus revue, n'est-ce pas vrai?

—Jamais, monsieur le duc.

—Je n'en doutais... Une femme très-rusée, marquis; elle s'était glissée dans l'intimité de votre beau-père.... Elle est morte depuis longtemps.

—Dieu lui fasse paix! monsieur le duc.

—Vous n'avez pas d'idée, reprit Fouché, combien j'aime à revenir sur le temps passé; il y a des gens qui croient que j'aime à cloigner certains souvenirs; ils se trompent. A propos, et la citoyenne Folvie? Pensez que vous avez profité de sa bonne volonté?

Je répondis que devant à épouser mademoiselle Van-Burner, j'avais eu devoir être fidèle même avant le mariage. Fouché admira ma sagesse et un prétexte la citoyenne avait un tas de beaucoup d'argent et qu'en 1806 il l'avait mariée à un bon gentilhomme, à l'heure où il me parlait, fort bien en cour; car la police, me dit-il, n'abandonna jamais ses serviteurs.

—Quoi! m'écriai-je, celle-là aussi était des vôtres?

—Hélas! me répondit-il, il faut bien avoir des amis partout.

MARIE AYCARD.

CHRONIQUE DES TRIBUNAUX. MISÈRE ET GÉNIE.

Julien Darbois, ancien chef de coiffeur, a secouru les entraves qui le retenaient sur la terre et, monté dans une mansarde ou son génie n'est pas engourdi par le luxe de l'ameublement, il s'est livré aux vers; c'est là sa vocation, son bonheur, sa nécessité première; il est poète. Malheureusement la poésie ne lui donne pas les moyens de payer ses vêtements, et le tailleur Lapière, après deux années de patience, l'a traduit devant le juge de paix; non pas qu'il exige de l'argent tout de suite, il n'est point assez inhumain pour cela; il se borne à demander un règlement.

M. le juge de paix à Darbois: Est-ce que vous vous opposez à cette demande?

Darbois déploie d'un air digne un rouleau qu'il tient à la main; il commence ainsi d'une voix grave:

Poète, allons, descends de tes célestes sphères, Descends tremper tes pieds dans l'exotisme des affaires; Cesse de l'abreuvier de ton nectar divin...

M. le juge de paix interrompant le poète qui levait les yeux au ciel d'un air inspire: est-ce que vous ne pourriez pas nous parler en prose?

Darbois: C'est contre mes habitudes.

M. le juge de paix: C'est égal, essayez; ce sera moins long et plus clair.

Darbois:

Non, je ne puis parler un langage vulgaire. Fils inspu du ciel, je parle comme un Dieu...

M. le juge de paix: C'est possible; mais parlez-nous comme un homme. Vous reconnaissez devoir à M. Lapière la somme de 95 fr.

Darbois:

Je sais que ce monsieur m'avait fourni jadis, Pour quelque vil argent, d'assez vilains habits.

M. le juge de paix: Que vous n'avez pas payés.

Darbois:

Dois-je donc ravaler ma sublime nature?

A...

M. le juge de paix: Encore une fois, laissez là vos vers, et répondez simplement; pourquoi ne payez-vous pas monsieur?

M. Darbois:

Parce que loin de moi les dons de la fortune...

M. le juge de paix: En prose. Pourquoi ne

payez-vous pas monsieur?

Darbois, avec un jeto d'indignation: parce que je n'ai pas le sou.

M. le juge de paix: Vous auriez dû dire cela tout de suite. Mais pourquoi n'avez-vous pas d'écrit?

Darbois: Je suis poète.

M. le juge de paix: Ça n'empêche pas; voyez poète, mais faites des perruques.

Darbois, avec une sorte d'amertume mêlée d'inspiration:

Ah! vous connaissez peu la hauteur du génie, Ses jours divins d'extase et ses nuits d'insomnie; Lorsque je vais rêver, assis sur le gazon...

M. Lapière, qui se sent inspiré en écoutant le poète s'écrie, à son tour, en continuant les vers commencés:

J'aimerais y manger un beefsteak au cresson.

Et, enchanté d'avoir fait ce vers, il pousse un bruyant éclat de rire. Darbois, au contraire, honte indignée, et remet majestueusement son manuscrit dans sa poche.

M. le juge de paix orlonne qu'il donnera 15 fr. par mois, sans peine d'être poursuivi.

—Allons, lui dit M. Lapière qui est devenu de bonne humeur, ne vous désolerez pas, venez déjeuner avec moi, et nous ferons de la poésie au dessert.

L'ex-artiste en cheveux n'a pas même répondu; il s'éloigne en murmurant tout bas:

Dieu, n'est-ce pas assez de cet affreux exemple? Ne chasseras-tu pas tous les méchants du Temple?

Un homme incompris.

Achille Souverain, après avoir été arrêté au théâtre de la Gaîté, où il causait du désordre, a comparu aujourd'hui en police correctionnelle.

—Je déteste les petits théâtres, disait-il pour s'excuser; puis on voulait me faire sortir, quand je cherchais à dire deux mots à madame.

M. le Président: Et c'est justement en lui parlant que vous avez fait du tapage. Asseyez-vous.

Ce que fait le prévenu en mettant une raideur extrême dans tous ses mouvements. On aurait dit qu'il craignait de donner un faux pli à sa cravate. Evidemment il est habitué à s'admirer.

Mlle Adèle, témoin entendu, partage peu cette admiration. Monsieur que voilà ne faisait la cour à-t-elle dit. Il se pavait comme un tambour-major; il est content de lui, cet homme. Un jour qu'il était à se bécotter dans ma glace, il me dit: "Serez-vous heureuse d'avoir un mari comme moi?" Je le regardai... je ne pouvais pas y croire... Je commençais bien cependant à soupçonner ce beau-là d'être égoïste, amoureux de lui-même, et pas mal mais, mais pas à ce point-là. Quand je vis qu'il parlait sérieusement: "Ah! vous avez raison, que je lui dis, ce serait trop de bonheur, je n'en veux pas!"

Il resta comme ça, avec ses deux yeux ouverts tout ronds, et moi je filai! Mais depuis il me poursuivait, et moi je disais que je devais être bien vicieuse, pour ne pas apprécier ma félicité; et tous les jours il m'assassinait de la même manière.

En terminant, Mlle Adèle a donné lecture d'une lettre où le bel Achille lui reprochait d'être faite saltimbanque, au lieu de se placer honorablement. Il se déclarait ensuite l'ennemi de tout ce qui est petit et vicieux. Loin de renier son style mirobolant, il semblait s'en applaudir devant le tribunal. "Oui, va, fais la cour, disait Mlle Adèle, il n'y a pas de quoi!"

Interpellé s'il avait quelque chose à dire pour sa défense, il a répondu: "J'ai à dire que je plains Madame de n'avoir pas su me comprendre."

Le tribunal, sans doute, ne l'a pas compris d'avantage; car il a condamné le sensible Achille à 25 fr. d'amende.

LA DANSE DE CARAGOUSSE.

Un jeune et brillant commis-voyageur, M. Oscar Chapelle, voulut un beau jour consacrer au repos et au plaisir une soirée tout entière. La vie du commis-voyageur est si monotone, et le travail ingrat de préparer des échantillons emporte tant d'ennuis? Oscar remonte à sa chambrée, demeure étudiant, de poète ou de commis-voyageur, et en quelques minutes le voilà en costume complet de lion. Personne n'ignore quel est aujourd'hui le costume des lions. C'est d'abord un pantalon de nankin très-évasé et retombant sur un soulier verni. C'est ensuite un gilet de nankin à boutons de nacre. C'est enfin un justaucorps de nankin. Ainsi vêtu des pieds à la tête de cette étoffe souple et légère que la Chine nous envoie, Oscar, le chapeau gris sur l'oreille et un bâton normand à la main, s'élança dans la rue.

Que va-t-il faire? Le matin, son journal lui a appris que c'est la fête d'Auteuil. Auteuil! cher aux classiques par les souvenirs de Boileau et de Molière, cher aux amoureux et aux gourmets par les allées d'Acacias et par les matelottes.

A sept heures, Oscar était à la porte d'une tente spacieuse, ornée à la modes-pur, illuminée à giorno. Sur une lanterne tricolore on lisait le mot significatif: BAL. Une affiche rose était placardée aux deux côtés de la porte principale. Cette affiche, comme de raison, prônait le talent des musiciens, l'excellence des rafraichissements, la splendeur de l'éclairage. Elle se terminait par ces mots:

Une police Liéveillante maintiendra le bon ordre.

Bon! se dit Oscar, émerveillé, une police bienveillante! cela est clair. Ici point de sergent de ville rognés et prudes, point de municipaux farouches! Liberté, liberté entière! Je pourrai déployer mes talents chorégraphiques.

Oscar entra, prit la main d'une jeune et charmante fille et dansa.

Cinq minutes après, une grande rumeur

s'élevait dans le bal. Les danseuses se voilaient la face ou riaient en tapinois, les mètres poussaient les haut cris Oscar, tout ébahi, se débattait entre les mains de deux gardes municipaux. Il était arrêté.

Devant la police correctionnelle, M. Oscar Chapelle donne pour excuse son entière bonne foi. Il a eu à la bienveillance de la police et il a essayé de faire connaître à la France la danse de Caragousse.

Or, Caragousse, personne ne l'ignore, est un personnage d'une force turque, dont les évolutions aventurées faisaient autrefois les délices des Algériens, et qui a disparu, depuis que nos armes ont conquis l'Afrique septentrionale à la civilisation et à la pudeur.

Le tribunal, usant d'indulgence, ne condamne Oscar Chapelle qu'à 50 francs d'amende. Il ne croira plus désormais aux fallacieuses promesses des affiches.



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 20 OCTOBRE, 1846.

LES LOIS DE NAVIGATION.

La presse du pays continue la discussion des grandes questions commerciales, qui sont aujourd'hui à l'ordre du jour; parmi ces questions, il en est une qui soit plus importante et plus digne d'attention que celle des lois de navigation. Il ne s'agit pas de produire le fait arriver au marché avec facilité et économie. A quoi nous servirait d'avoir de belles récoltes; des grains pour l'exportation, si pour arriver sur le marché Européen, nous payons un prix exorbitant de transport? Comment pouvons nous espérer faire de bonnes affaires sur les marchés anglais et soutenir la concurrence, avec les Américains, maintenant que nous n'avons plus de protection, si nos voisins paient la moitié moins que nous pour transporter les produits en Angleterre? La chose est impossible; il faut que la navigation du St. Laurent soit libre, il faut qu'elle soit améliorée; ce sont là deux conditions nécessaires à notre avenir et à notre prospérité commerciale. Sans elle, il nous faut végéter et attendre la ruine de nos intérêts agricoles et commerciaux.

Pour démontrer la nécessité du rappel des lois de navigation il suffit de constater la différence énorme qui existe entre le fret du Canada en Angleterre et celui de New-York à Liverpool. Nous trouvons dans le rapport du bureau de commerce de Montréal, un document rédigé avec beaucoup de soin et d'habileté, une statistique qui établit d'une manière authentique le fait que durant les années 1841, 45 et 46, cette colonne a payé aux propriétaires de vaisseaux anglais trois cent cinquante et trois deniers courant par chaque baril de fleur et sept deniers courant par chaque minot de blé, de plus que les taxes de fret et transport existant à la même époque du port de New-York au port de Liverpool; ce document donne en même temps, la quantité de produits exportés par le St. Laurent pendant ces trois années:

Table with 2 columns: Year, Flour (barils), Blé (minot). Rows for 1841, 1845, 1846.

Total 1,168,360 985,374

Dans ce calcul, la quantité donnée pour 1846 n'allant que jusqu'en 1er juillet, pour compléter l'année, on peut ajouter par estimation 200,000 barils de fleur et 150,000 minots de blé, ce qui porte l'exportation pour ces trois années à 1,368,360 barils de fleur, 1,135,374 minots de blé.

L'exportation du bois de Québec pour l'année 1844, réduite en voyages fait:

Table with 2 columns: Year, Voyages. Rows for 1841, 1845.

Ce qui donne, 1,753,000 voyages exportés durant ces trois années. A ces exportations, il faut encore ajouter 60,000 barils d'aleais, et une grande quantité de provisions telles que, orges, pois etc; mais indépendamment de ces produits et en s'en tenant à la statistique du blé, de la fleur et du bois, on est étonné de voir la perte considérable, immense que cause au Canada les lois de navigation.

Multiphant la quantité de fleur et de blé exportés, par l'excellente de fret de transport 34 3/4 cent par baril et sept pence courant par minot, et la quantité de bois par un excédant estimé (sur le pied des autres produits), à 75. 6d. par voyage le résultat montre que cette colonie a perdu durant cette époque, pas moins de 294,098 1/2 ll. 6d. courant ou 2,308,032 1/2 ll. 2d. par année.

Ainsi n'a-t-on pas raison de déplorer la déclaration récente de Lord John Russell au Parlement qu'il n'a pas l'intention d'introduire aucune mesure pour modifier et améliorer la législation concernant les lois de navigation? n'a-t-on pas droit de se plaindre quand nous, pauvres Colons, nous sactions, pour l'avantage des propriétaires de vaisseaux anglais, à peu près autant chaque année, que nous contribuons aux frais de notre gouvernement?

Un tel état de choses ne peut exister plus longtemps et malgré la déclaration de Lord John Russell il faut espérer que la mère patrie ne nous refusera pas ce que nous avons droit de réclamer comme un simple acte de justice. Autrement, la protection que nous accordons l'Angleterre nous coûterait vraiment trop cher.

FAITS DIVERS.

Les journaux des Etats-Unis sont remplis de détails de sinistres et d'accidents causés par la tempête et le coup de vent de mardi dernier. Ils se sont fait sentir depuis le golfe du Mexique jusqu'au nord de l'Amérique.

La Gazette de Québec mentionne le naufrage de plusieurs vaisseaux dans le golfe.

Le Great Britain—On se perd en conjectures, à New-York, sur le sort de ce vaisseau, qui samedi dernier, n'était pas encore arrivé. L'arrivée du steamer du 4 du

courant, a t'ndue maintenant d'une heure à l'autre ce qu'il y a de mystère.

Nous accusons réception de la 6e livraison de *Barbery Canadian Magazine*. Cette publication contient un choix excellent de morceaux littéraires et instructifs écrits en grande partie par des Canadiens; nous la recommandons à ceux de nos lecteurs qui désiraient s'abonner à une publication de ce genre.

HORRIBLE.—Le 19 du mois dernier, dans le comté d'Overton, Tennessee, un misérable, nommé Edward O'Neil, a assassiné sa femme et cinq de ses enfants, puis il s'est suicidé sur les cadavres de ces victimes. Une fille de seize ans a seule échappé à cet horrible massacre. Cet homme avait l'habitude de l'ivrognerie, et lorsqu'il a accompli son crime, il était plongé dans l'ivresse la plus profonde.

DUEL A LA NOUVELLE-ORLEANS.—Un duel a eu lieu à la Nouvelle-Orléans, le 3 octobre, entre le docteur Thomas et M. F. P. Hebeux, anciens habitants de cette ville, jouissant tous deux de l'estime publique. Le premier a reçu dans le côté droit une blessure qui donne lieu à de vives appréhensions, d'après le *commercial Times*, et qui était au contraire sans gravité d'après le *Picayune*. Il paraît résulter d'un article du *Carrier*, que ce duel a eu lieu dans la salle de bal d'Orléans, et que le recorder a reçu l'ordre de poursuivre les deux parties pour avoir enfreint la loi louisianaise, qui défend le duel sous peine de privation des droits civils.

Le rapport des commissaires nommés pour faire une enquête sur l'organisation et la direction du département des postes, dans l'Amérique britannique du Nord, est depuis quelques jours entre nos mains; ce rapport a été fait en 1842, et n'a été mis que ce printemps devant la chambre qui en a ordonné la publication. Le nombre des bureaux de poste en 1831 sous le contrôle du bureau de Québec était de 151; le nombre de milles de chemin de poste de 2896; le nombre de milles parcourus chaque semaine, de 12213; la dépense encourue pour le transport des malles de £6720 18 5; la recette brute de £21,150 10; et le revenu net, de £9524 17 6. La population du Bas-Canada était alors d'environ 512,000 âmes et celle du Haut-Canada d'environ 235,000 formant (y compris la portion du Nouveau-Brunswick) placée sur le département de Québec, un peu moins que 760,000 âmes. En 1840 le nombre de bureaux de postes s'est élevé à 398; le nombre des milles parcourus par semaine, à 28,332; la dépense pour le transport des malles se sont élevées à £21,973 8 5; les recettes brutes à £52,479 13 2. On évalue la population actuelle du Bas-Canada, à 620,000 habitants; de sorte que cette dernière somme de £52,479 13 2 est prélevée sur une population d'à peu près 1,100,000.

Il paraît que le surplus du revenu, versé entre les mains du maire-général des postes d'Angleterre en 1840, a été de £215,266.

La commission après avoir signalé les vices du système actuel, et l'impossibilité où se trouve le maître-général des postes de savoir ce qui se passe à une si grande distance du centre de ses opérations, recommande au gouvernement impérial de placer le département des colonies sous le contrôle immédiat du gouverneur-général et des lieutenants-gouverneurs dans leurs provinces respectives, ainsi que des administrations coloniales, sans cesser pourtant d'être dépendant de l'officier impérial, qui n'est autre qu'un des ministres de Sa Majesté. Par ce moyen les représentations populaires des colonies britanniques d'Amérique ne contrôlèrent pas directement le département des postes, mais exerceraient un contrôle indirect encore assez puissant en ce qu'elles auraient droit à des investigations dans la direction des postes, et pourraient en conséquence faire des représentations en Angleterre.—(Journal de Québec.)

La Gazette du Canada de samedi contient une proclamation qui érige civilement la paroisse de Sainte-Marie de la Nouvelle-Beauce, comté de Dorchester.

Une autre qui érige civilement la paroisse de Saint-Bruno de Montarville, comté de Chambly.

Une autre qui offre une récompense de £50 pour des informations qui puissent amener à justifier les auteurs de l'attentat commis le 7 du courant, dans la paroisse de Montréal, contre la vie de M. J. H. Evans.

LONGEVITÉ.—Une femme de couleur, nommée Dolly, est morte dans le comté de Camden, Caroline du Nord, le 2 de ce mois, à l'âge de 120 ans; elle a survécu trois ans à son mari, qui est mort dans sa 119e année. Ce couple a eu 90 ans de mariage.

Il y a une femme maintenant vivante à Moscou (Etat de N. Y.) âgée de 156 ans.

L'assemblée générale des médecins des trois grands districts du Bas-Canada a eu lieu aux Trois-Rivières, le 14 du courant, au palais de justice, présidée par les Drs Nelson et Gilmont. Les secrétaires furent MM. Arnoldi et Frémont. Il s'agissait de pétitionner la législation pour obtenir l'incorporation de la profession médicale en collège de médecine. Tout s'est terminé à l'unanimité après de longues, mais de calmes discussions. Le public doit applaudir aux efforts que font les médecins pour l'avancement de leur profession, et bien qu'on les a accusés quelque fois de manquer d'esprit de corps, il serait à souhaiter que les autres professions montrassent autant de zèle pour leur propre intérêt et pour celui du public.

TERRENEUVE.—Le *Newfoundlander* dit que le nouveau gouverneur de cette colonie, l'honorable Bruce, qui était arrivé en Angleterre venant de Hong-Kong (Chine), devait s'embarquer sous peu sur un vapeur de guerre pour son gouvernement, et qu'il serait probablement accompagné de son frère, le comte d'Elgin, le nouveau gouverneur-général, en route pour le Canada.

Une guerre de journaux a lieu au sujet de la conduite du comité de secours de Saint-Jean, qui